

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCAION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Budget annexe piscine –
Décision Modificative n° 1
– Dépenses de personnel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

Absents excusés : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil qu'il convient d'augmenter les crédits du chapitre 012, afin de permettre la refacturation des dépenses de personnel depuis le budget général de la CDC vers le budget annexe.

En effet lors des derniers arbitrages budgétaires, il a été décidé de mettre en œuvre un plan d'économie sur la piscine portant à la fois sur les dépenses de personnel et d'énergie. Certaines actions relatives aux frais de personnel n'ayant pu être mises en œuvre qu'à partir du mois de septembre, l'économie de 50.000 € n'a pu être atteinte sur ce chapitre.

Les écritures proposées sont les suivantes :

Décision modificative n°1 - Dépenses de personnel

Budget piscine DM 1		Dépenses de personnel		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition - €
Dépenses	012	6215	Personnel refacturé	20 000 €
	011	60621	Combustibles	-20 000 €
	Total Dépenses de fonctionnement			0 €
Equilibre de la section				0 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
- Vu la délibération n ° 2024-04-04-074 du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget annexe Piscine
- Considérant la nécessité de procéder à la refacturation de l'intégralité des dépenses de personnel de l'exercice 2024 entre le budget général et le budget annexe.

Le conseil après avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du Budget annexe Piscine, comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits **21 NOV. 2024**
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme **21 NOV. 2024**

Acte reçu en préfecture le **21 NOV. 2024**
Publié en ligne le
Certifié exécutoire **21 NOV. 2024**

Le Président,
Jean SELLIER

